

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ

« ACCESSCAROLO »

VILLE DE CHARLEROI

ACCESSCAROLO

2026

Dans le cadre de sa politique d'inclusion et d'accessibilité, la Ville de Charleroi souhaite encourager les commerces, associations et établissements ouverts au public à améliorer l'accessibilité de leurs lieux, notamment, pour les personnes à mobilité réduite (PMR), les personnes âgées et les familles avec poussettes.

Le dispositif AccessCarolo vise à créer un réseau de lieux engagés en faveur d'une ville plus accessible. Les structures signataires de la charte bénéficieront d'une visibilité sur la future plateforme numérique de la Ville de Charleroi et pourront afficher le label AccessCarolo.

En parallèle de ce dispositif, la Ville a lancé un appel à candidatures pour mettre à disposition de commerces, d'associations et d'établissements ouverts au public des rampes PMR amovibles pour une durée de deux ans renouvelable.

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CHARLEROI

La Ville de Charleroi s'engage de son côté à :

- Soutenir et valoriser les structures participantes.
- Promouvoir le réseau des lieux accessibles auprès du public.

ENGAGEMENTS DES STRUCTURES SIGNATAIRES

En signant la charte AccessCarolo, votre établissement rejoint un réseau de lieux qui s'engagent pour faire de Charleroi, une ville plus accessible. La structure s'engage à :

- Favoriser l'accès de toutes et tous, y compris des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées et des familles avec poussette.
- Faciliter l'entrée dans le lieu en utilisant les dispositifs disponibles (rampe amovible, aménagements...) et aménager ce lieu de manière à y faciliter la circulation.
- Accueillir chaque personne avec respect et sans discrimination.
- Informer les usagers et usagères sur les possibilités d'accès au lieu (rampe, assistance, etc.) sur un site internet ou les réseaux sociaux.
- Sensibiliser le personnel ou l'équipe à l'accueil des personnes à mobilité réduite.
- Demander toujours avant d'aider une personne en situation de handicap et si elle est accompagnée, ne pas s'adresser à l'accompagnant·e.
- Maintenir les accès dégagés et éviter les obstacles devant l'entrée du lieu.
- Collaborer avec la Ville de Charleroi pour améliorer progressivement l'accessibilité.
- Participer à la promotion d'une ville inclusive et accessible.

- Afficher le label AccessCarolo à l'entrée de l'établissement (autocollants, flyers).
- Accepter d'être référencé sur la plateforme AccessCarolo (nom, adresse, type de lieu).

Pour la structure signataire

Pour la Ville de Charleroi

Thomas DERMINE

Bourgmestre

Date

Date

Ayse AKTAS

Echevine de l'Egalité des Chances

Lahssen MAZOUZ

Directeur Général

Date

Date

L